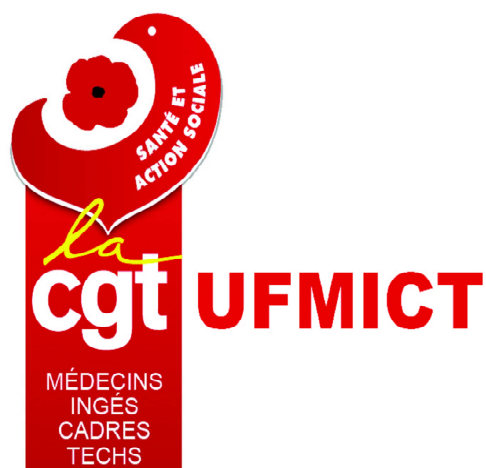


@CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°165 MERCREDI 3 FEVRIER 2016



Edito :
Action Psychologues

Revendications :
Manipulateurs radiologie / Orthophonistes /
IADE / GHT

Organisation :
Formation syndicale

UGICT :
L'urgence d'un statut pour l'encadrement.

SOMMAIRE

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.
Adresse : ufmict@sante.cgt.fr
Direction de Publication et Comité de rédaction : les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin
Photos : Shutterstock, sauf mention contraire.
Graphismes : The Noun Project et Ugict-CGT.



Action Psychologues

La mobilisation du 28/01 pour les psychologues, correspond à une date arrêtée depuis longtemps pour fêter le 5ème anniversaire de la mobilisation de l'année 2011 qui a permis d'attribuer d'emblée le titre de psychothérapeute aux psychologues que le ministère, sous influence du pouvoir médical, leur refusait.

Une des raisons principales de la mobilisation est l'absence de revalorisation salariale depuis 1991 et la dénonciation de la précarisation de la profession qui n'a guère changé depuis 5ans, voire qui s'est renforcée sous l'aspect de l'accroissement des temps partiels.

Un autre aspect de cette lutte porte sur l'inscription institutionnelle de la psychologie qui a débouché en 2012 sur l'ouverture à l'expérimentation de la structuration de l'activité des psychologues qui prend fin au mois de mars de cette année.

Nous demandons que cette expérimentation qui est très positive se traduise par des décrets qui consolident cette démarche. Forts de cet élan, notre revendication d'un projet psychologique inséré dans le projet d'établissement a conduit à un travail avec les parlementaires qui a débouché sur la publication de l'article 101 dans la nouvelle loi santé.

Les psychologues se mobilisent maintenant pour qu'ils soient maîtres d'œuvre de ce projet psychologique d'établissement. Ainsi, nous entendons faire évoluer la conception actuelle de santé publique médico-centrée et couplée à l'idéologie financière afin de redonner une plus grande humanité à nos établissements de santé, médico-sociaux et sociaux.

Cette journée fut l'occasion de préparer localement la prochaine étape d'une manifestation nationale

Le coin du revendicatif



Tract manipulateurs radiologie.

Comme pour les IDE, IDE spécialisé-e-s et cadres, un droit d'option sera proposé aux Manipulateur en électro-radiologie.

❖ 2 possibilités leur seront proposées :

1. Rester en catégorie B, dans la même grille salariale qui sera en extinction, en gardant la catégorie active, les faisant bénéficier d'un départ anticipé à la retraite (dès 57 ans).
2. Être reclassé en catégorie A, dans la nouvelle grille, avec une faible revalorisation salariale et un allongement de carrière, en perdant la catégorie active, donc l'obligation de travailler jusqu'à, au moins, 60 ans.

Face à cet odieux chantage, c'est à l'agent qu'il revient de s'amputer ou non de ses droits acquis en matière de retraite ! Quel scandale !

Alors que nos conditions de travail se dégradent, que les politiques de maîtrise des dépenses de santé bouleversent nos missions de soins, que beaucoup d'entre nous éprouvent de la souffrance au travail, la CGT exige :

- Une véritable reconnaissance de notre fonction, le reclassement pour tous en catégorie A, sans perte de la reconnaissance de la pénibilité, permettant un départ en retraite anticipé dès 57 ans.
- Une augmentation de salaire pour rattraper la perte de notre pouvoir d'achat et une revalorisation salariale indiciaire, puisque depuis 2010, la valeur du point indiciaire des fonctionnaires est « gelée ».
- Une véritable reconnaissance de nos qualifications par un statut reconnaissant enfin, les compétences qui nous sont exigées, ainsi que les lourdes responsabilités assumées au quotidien. Nombre d'entre nous possèdent des niveaux universitaires qui ne sont pas pris en compte dans la qualification professionnelle mais tellement de mandés dans l'exercice professionnel.
- L'amélioration des conditions de travail et d'exercice.



Orthophonistes

L'intersyndicale (CFO FNO UNADREO CFTC FNEO FOF SUD UNSA FO CGT) a donc

été reçue au ministère la dernière semaine de janvier. Le contenu de la réunion interministérielle tenue récemment (santé, fonction publique et budget) concernant les propositions faites aux orthophonistes en décembre, pour renforcer l'attractivité de l'orthophonie à l'hôpital (prime en fonction du territoire et/ou activité, autorisation d'exercice mixte titulaire/lib et grilles de rémunération) leur a été donné. Le budget a insisté sur le fait que notre argument de fuite des hôpitaux ne tenait pas car selon les chiffres de la DREES, il n'y a pas de diminution du nombre d'orthophonistes. Mais d'autre part : constat, notamment de la FHF d'un problème d'attractivité pour les orthophonistes mais aussi pour les masseurs kinésithérapeutes.

Le concret qui a été proposé :

❖ 1er semestre 2016 : groupe de travail avec les organisations syndicales pour

- Mise en place de primes d'attractivité dans zones sous denses et selon les territoires.

- Mise en place de cadre permettant l'exercice mixte.

❖ 2eme semestre 2016 : groupe de travail pour élaborer des grilles des métiers de la rééducation tenant compte du type d'exercice, de la sujétion, des compétences, du degré d'autonomie... Pour mise en application en 2017.

Et dans l'immédiat (avec présentation possible au prochain conseil sup) reclassement dans le décret coquille, en "petit A", sur la seule grille existante. Ces propositions vont faire l'objet d'un écrit, en début de février. Nous souhaitons maintenir la grève du 4/02 tant que nous n'aurons pas d'écrit et souhaitons être reçu à la Santé ce même jour pour donner notre réponse quant aux propositions faites.



IADE

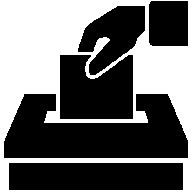
Le groupe de travail lancé le 8 octobre 2015 sous l'égide de la DGOS qui devait conduire à une remise à plat et a des propositions d'évolutions pour l'exercice actuel des infirmiers anesthésistes est en panne. Depuis toujours les IADE ont un exercice basé sur une expertise paramédicale dans les domaines de l'anesthésie-réanimation, des urgences et du secours préhospitaliers comme de la lutte contre la douleur. Ils sont une pièce indispensable à l'offre de soins des établissements de santé du public et du privé dans ces domaines. Les IADE ne sont pas opposés à des évolutions qui souligneraient l'autonomie de pratique qui est la leur depuis toujours. Elles assoieraient la reconnaissance de la profession tout en apportant des solutions à des difficultés impactant le système de santé. Faute d'une réelle volonté de tous pour faire aboutir ce groupe de travail, un constat d'échec devra être dressé et les organisations qui représentent les IADE, et en particulier la CGT, en tireront toutes les conséquences.



GHT

Le collectif « directeurs » a participé à une réunion de présentation des projets de textes d'application de la loi Santé. Il y a eu aussi un temps sur la question du management dans les Groupements hospitaliers de territoire. C'est affligeant. En effet, le ministère paraît très loin des réalités de terrain. Il ne semble ne rien maîtriser des schémas actuellement en cours sur le territoire. Nous sommes vraiment en face de constructions indépendantes d'une région à l'autre. Ce qui a été exprimé des réalités de terrain, c'est une accélération très forte des DG ARS pour imposer les GHT de grande taille souvent au moins du département. Il y a aussi l'accélération de la concentration des universités et donc des CHU... Il n'est pas question de laisser faire... **Les journées des 16 et 17 février** organisées par la fédération doivent permettre un point d'information et de déterminer des orientations de lutte et de bataille...

Le point sur l'organisation Formation syndicale



Formation syndicale

Stage National nouvelle version :
Être responsable UGICT-

CGT - Contenu, animation et déploiement de l'activité spécifique
Du 21 au 25 mars 2016 - Courcelles (91)

Communication web :
construire et gérer un site avec Référence-Syndicale
Du 23 au 25 mars 2016 - Montreuil (93)

Vous pouvez déjà noter dans vos agendas

Égalité professionnelle
Du 6 au 10 juin 2016
Institut du Travail de Bourg-la-Reine (92)

Retraites :
conséquences des réformes adoptées depuis 1993 et perspectives
Du 13 au 17 juin 2016 - Courcelles (91)

Construire le management alternatif au quotidien
Du 20 au 22 juin 2016 - Courcelles (91)

Pour s'inscrire ou consulter notre offre de formation, une seule adresse <http://www.ugict.cgt.fr/formation>

Pour tout renseignement :
formation.syndicale@ugict.cgt.fr /
(01 55 82 83 35 - 83 41)

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

L'urgence d'un statut pour l'encadrement !



Pour l'Ugict-CGT, le statut de l'encadrement doit garantir la reconnaissance des qualifications, et permettre aux ingénieurs, cadres et techniciens d'exercer leur expertise et leur professionnalisme, indépendamment.
Un statut interprofessionnel, opposable aux branches.

À l'image du travail réalisé par l'AGIRC sur les conventions collectives de branche pour les affiliations au régime, le statut de l'encadrement doit être défini

de façon interprofessionnelle.
Une définition couvrant la diversité de l'encadrement.

Le périmètre du statut de l'encadrement doit être défini à partir du contenu du travail, des fonctions exercées par les salariées, et de leur niveau de qualification. L'Ugict-CGT se battra pour que le périmètre soit au moins équivalent à celui des actuels affiliés à l'AGIRC et à ceux qui relèvent de la section encadrement des prud'hommes.

Un statut adossé à des droits et ouvrant des perspectives d'ascension sociale
Le statut de l'encadrement doit permettre aux salariés qualifiés d'exercer pleinement leurs responsabilités
Ce statut doit permettre à l'encadrement d'être « socialement engagé et professionnellement responsable » et ainsi constituer un pilier de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Il constitue un élément structurant du Nouveau Statut du Travail Salarié revendiqué par la CGT.